



RCS : ROUEN

Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00235

Numéro SIREN : 400 214 466

Nom ou dénomination : NORALLIANCE

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2014 sous le numéro de dépôt 2145



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Dépôt au greffe
du tribunal de
commerce de Rouen

GREFFE

Noralliance SA

Rapport du commissaire aux apports

Noralliance SA
16 rue Georges Charpak - 76130 Mont Saint Aignan
Ce rapport contient 5 pages
Référence : CG



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Noralliance SA

Siège social : 16 rue Georges Charpak - 76130 Mont Saint Aignan
Capital social : € 22.205.325

Rapport du commissaire aux apports

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des actionnaires du 12 mars 2014 concernant les apports de titres de la société Lunor Distribution SA par la Société Coopérative Agricole Cap Seine au profit de la société Noralliance SA, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de d'apport signé par les représentants des sociétés concernées en date du 10 avril 2014. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1 Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Contexte de l'opération

Cette opération s'inscrit dans un objectif de simplification et de rationalisation du pôle Légume du groupe Cap Seine. Les parties ont recherché les modalités permettant à la société Noralliance Légumes SAS de détenir l'intégralité des actions de la société Lunor Distribution SA. Pour parvenir à cet objectif, les titres de la société Lunor Distribution SA font l'objet dans un premier temps d'un apport par la Société Coopérative Agricole Cap Seine au profit de Noralliance SA puis dans un second temps d'un apport par la société Noralliance SA au profit de Noralliance Légumes SAS.

1.2 Présentation des sociétés en présence

- Société apporteuse (ci-après « L'apporteur »)

La société apporteuse est la Société Coopérative Agricole à capital variable Cap Seine ayant son siège social au 16 rue Georges Charpak – PAT de la Vatine – 76130 Mont Saint Aignan. Cette société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro 775 701 097.

- Société bénéficiaire (ci-après « La bénéficiaire »)

La société bénéficiaire est la société Noralliance SA, au capital social de 22.205.325 €, ayant son siège social au 16 rue Georges Charpak – PAT de la Vatine – 76130 Mont Saint Aignan. Cette société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro 400 214 466. Le capital social de Noralliance SA est composé de 1.480.355 actions d'une seule catégorie au nominal de 15 € chacune. Ces actions sont intégralement libérées et souscrites.

- Bien apportés

Les biens apportés sont l'intégralité des actions de la société Lunor Distribution SA, au capital social de 11.979.400 dont le siège social est situé rue du Général de Gaulle – 76810 Luneray. Le capital social de Lunor Distribution SA est constitué de 598.970 actions d'une valeur nominale de 20 € chacune.

1.3 Description de l'opération

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Les biens apportés représentent l'intégralité des 598.970 actions constituant le capital social de la société Lunor Distribution SA. Ces actions sont toutes détenues par « l'apporteur ».

Ces actions sont la propriété de « l'apporteur » depuis le rapprochement intervenu avec Lunor Coopérative en mai 2013. Préalablement à sa fusion absorption par la Société Coopérative Agricole Cap Seine, Lunor Coopérative a procédé à l'apport de son activité « aval » de transformation et de vente de produits finis à Lunor Distribution SA, société créée pour cette opération. Ces apports ont été approuvés par les assemblées générales des intéressés le 12 décembre 2013. Dans le cadre de cette fusion absorption, la Société Coopérative Agricole Cap Seine et Lunor Coopérative ont retenu une valorisation de 11.979.400 € pour Lunor Distribution SA.

Les apports des titres Lunor Distribution SA sont réalisés sur la base des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013 approuvés par l'assemblée générale du 12 décembre 2013.

1.3.2 Conditions suspensives

L'opération envisagée est soumise à la levée de la condition suspensive suivante : Approbation de l'apport par l'assemblée générale extraordinaire de Noralliance SA.

1.3.3 Rémunération des apports

En rémunération des apports, il sera proposé aux actionnaires de la société Noralliance SA de se prononcer sur une augmentation de capital par création de 642.528 actions nouvelles selon le détail ci-dessous :

Nombre d'actions nouvelles créées	642 528
Valeur nominale des actions	15
Augmentation de capital	9 637 920
Prime d'émission	2 341 484
Rémunération totale des apports	11 979 400

1.3.4 Avantages particuliers stipulés

Le contrat d'apport ne prévoit d'avantages particuliers.

1.3.5 Méthode d'évaluation retenue

La valeur des actions de Lunor Distribution SA a été établie en 2013 lors du rapprochement entre la Société Coopérative Agricole Cap Seine et Lunor Coopérative sur la base d'une valorisation DCF (« Discounted Cash Flows ») des flux futurs de trésorerie déterminés à partir de perspectives d'exploitation.

Concernant l'opération envisagée, s'agissant d'une opération portant sur des entités sous contrôle commun, les apports sont réalisés en valeur comptable.

2 Diligences et appréciation de la valeur des apports

Conformément aux normes professionnelles applicables en France, les diligences que nous avons menées ont consisté à :

- Prendre connaissance de l'opération ;
- Contrôler la réalité des apports ;
- Apprécier la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des actions ;
- S'entretenir avec la Direction sur les évolutions de l'activité de Lunor Distribution SA depuis son entrée dans le groupe Cap Seine ;
- Consulter mes documents juridiques et financiers mis à notre disposition ;
- Vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

3 Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 11.979.400 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, majoré de la prime d'émission.

Bois Guillaume, le 14 avril 2014

KPMG Audit Normandie



Christophe Gachet
Associé